

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**NOM DU PRODUIT : Shandon Bluing Reagent**

NUMERO DE REFERENCE : 230003

UTILISATION GENERALE : Solution de bleuissement des noyaux dans les procédures de coloration histologiques et cytologiques.

DESCRIPTION DU PRODUIT : Liquide transparent inflammable, à odeur caractéristique d'alcool.

**Thermo**  
ELECTRON CORPORATIONNOM DU FABRICANT (Distributeur sur le continent américain)  
Thermo Electron CorporationDATE DE PREPARATION : 26 juin 2003  
REPLACE : 1er novembre 2001

Page 1 sur 4

ADRESSE (NUMERO, RUE, B. P.)  
171 Industry DriveNUMERO DE TELEPHONE POUR INFORMATIONS  
(412) 788-1133(VILLE, ETAT ET CODE POSTAL)  
Pittsburgh, PA 15275PAYS  
ETATS-UNISNUMERO DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE  
CHEM • TEL (800) 255-3924 Hors des USA (813) 248-0585NOM DU DISTRIBUTEUR (en France)  
Shandon France SAADRESSE (NUMERO, RUE, B. P.)  
Le Minnesota-Eragny Parc - Parc Des Bellevues - Eragny Sur OiseNUMERO DE TELEPHONE POUR INFORMATIONS  
+33 134 325 101(VILLE, ETAT ET CODE POSTAL)  
Eragny, 95610PAYS  
FranceNUMERO DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE  
CHEM • TEL (813) 248-0585

## SECTION 2 - INGREDIENTS DANGEREUX

Ingrédients dangereux	% (en poids)	N° CAS	N° EINECS	Symbole de danger	PHRASES DE RISQUES Texte complet section 16
Méthanol (a,b,c)	30 - 60	67-56-1	200-659-6	F, T	R-11, 23/24/25, 39

(a,c) Voir section 15

(b) Indique que la loi américaine Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) a déterminé que le rejet de ce produit était répertorié dangereux et devait être traité selon la réglementation stipulée par le document 40 CFR 260-281.

## SECTION 3 - IDENTIFICATION DES RISQUES

**PRESENTATION DES PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE**

Liquide inflammable. Contient du méthanol, nocif en cas d'ingestion. Ce produit ne peut être rendu non toxique. Le contact avec la peau et les yeux peut provoquer une irritation. Symboles de danger pour ce produit - F, T. Phrases de risque - R10, 23/24/25, 39

**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE**

INHALATION : De hautes concentrations irritent les voies aériennes, et peuvent causer maux de tête, vertiges, nausée, vomissements, malaises, vision floue, cécité, coma et décès.

PEAU : Un contact bref peut provoquer une légère irritation, un contact prolongé une rubéfaction modérée, une tuméfaction, et une nécrose.

YEUX : Le contact provoque une irritation grave et une douleur associée à la rougeur et au gonflement de la conjonctive.

INGESTION : Contient du méthanol ; peut provoquer encéphalées, vertiges, diarrhées et faiblesse générale ; de fortes doses peuvent entraîner une hémolyse des hématies. Le méthanol est un poison à action diffuse capable de provoquer la cécité. Symptômes parallèles à ceux de l'inhalation.

ACTION CARCINOGENE

NTP ?

Non

MONOGRAPHIES  
IARC ?

Non

REGLEMENTATION  
OSHA ?

Non

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOM DU PRODUIT : Shandon Bluing Reagent  
26 juin 2003

Page 2 sur 4

## SECTION 4 - MESURES DE PREMIERE URGENCE

**INHALATION** : Déplacer la personne affectée à l'air libre ; fournir de l'oxygène en cas de respiration difficile ; si la personne affectée ne respire pas, pratiquer une réanimation cardio-respiratoire et faire appel à des soins médicaux d'urgence.

**PEAU** : Retirer les vêtements contaminés ; laver la zone affectée à l'eau savonneuse ; laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser ; si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**YEUX** : Retirer les lentilles de contact. Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes ; si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**INGESTION** : Faire boire deux verres d'eau pour diluer ; Provoquer le vomissement en introduisant les doigts dans la gorge ; ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ; consulter un médecin.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**RISQUES D'ORDRE GENERAL** : Ce produit est inflammable. Les produits de combustion incluent des composés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, notamment du monoxyde de carbone.

### AGENTS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, eau, eau pulvérisée, agent chimique en poudre, mousse chimique.

### PROCEDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Masque respiratoire autonome ; refroidir les récipients pour empêcher toute surpression et tout risque d'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrême. Attention - Matériau inflammable !

### RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les récipients fermés peuvent exploser en raison de la pression accumulée lors de l'exposition à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation instantanée ou brûler à une allure explosive. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

### PRODUITS A COMBUSTION DANGEREUSE

Fumée, vapeurs, oxydes de carbone

## SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEGAGEMENT OU DE DEVERSEMENT DU MATERIAU** : ATTENTION - INFLAMMABLE - Evacuer et ventiler la zone ; confiner et absorber à l'aide d'un absorbant ; placer le matériau dans des récipients agréés pour sa mise au rebut ; En cas de déversements excédant les limites autorisées (quantités soumises à déclaration, RQ), notifier le National Response Center (800) 424 - 8802 ; se reporter au documents CERCLA 40 CFR 302 et SARA Title III, Section 313 40 CFR 372 pour des instructions détaillées sur la déclaration à fournir. Ne pas déverser dans les lacs, étangs, rivières ou réseaux d'eau publics.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

**PRECAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE** : Maintenir le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé ; protéger les récipients contre toute utilisation inappropriée ; protéger contre les températures extrêmes. ATTENTION - INFLAMMABLE - maintenir à l'écart des sources d'ignition. Des récipients apparemment vides peuvent contenir des résidus susceptibles de former des vapeurs explosives. Ne pas effectuer de soudage ou de découpage à proximité d'un récipient vide qui n'aurait pas été reconditionné par un professionnel. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles lors de l'ouverture et de la fermeture des récipients. Maintenir les zones de travail bien ventilées afin de minimiser l'exposition lors de la manipulation de ce matériau.

## SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

COMPOSANTS DANGEREUX	NIOSH				ACGIH			
	Concentration maximale admissible ppm	Concentration maximale admissible mg/m <sup>3</sup>	LECT ppm	LECT mg/m <sup>3</sup>	Concentration maximale admissible ppm	Concentration maximale admissible mg/m <sup>3</sup>	LECT ppm	LECT mg/m <sup>3</sup>
Méthanol (a,b,c)	--	--	--	--	200	262	250	327

### PROTECTION PERSONNELLE :

**PROTECTION RESPIRATOIRE (SPECIFIER TYPE)** : Aucune protection requise tant que les limites de seuil (Section 2) sont maintenues en dessous des concentrations maximales admissibles ; Si la concentration maximale admissible dépasse les limites, un masque filtrant approuvé par le NIOSH doit être porté. Sur les réglementations complètes, se reporter au document 29 CFR 1910.134 ou à la norme européenne EN 149.

**GANTS DE PROTECTION** : Gants de néoprène ou de caoutchouc avec manchettes.

**PROTECTION OCULAIRE** : Verres de protection ou lunettes étanches antiacide. Se reporter au document 29 CFR 1910.133 ou à la norme européenne EN166.

**AUTRES VETEMENTS OU EQUIPEMENTS DE PROTECTION** : Une combinaison, un tablier ou autre équipement doit être porté pour réduire au minimum le contact avec la peau.

**PRATIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIENE** : Adopter des habitudes propices à la sécurité sur le lieu de travail. Réduire autant que possible tout contact avec ce produit, ainsi qu'avec toute substance chimique en général.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**NOM DU PRODUIT : Shandon Bluing Reagent  
26 juin 2003

Page 3 sur 4

**SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ASPECT ET ODEUR Liquide transparent, à odeur caractéristique d'alcool	TENSION DE VAPEUR 96 mmHg à 20 °C
pH Non applicable	DENSITE (EAU = 1) 0,930
POINT D'EBULLITION / DOMAINE D'EBULLITION 83,8 °C (183 °F)	SOLUBILITE DANS L'EAU Complète
POINT D'ECLAIR 25 °C (77 °F) TCC	VISCOSITE Identique à celle de l'eau
LIMITES D'EXPLOSIVITE Limite inférieure : 6 % Limite supérieure : 36,5 %	DENSITE DE VAPEUR (AIR = 1) > 1
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION 464 °C (867 °F)	VITESSE D'EVAPORATION (EAU = 1) < 1

**SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE**

STABILITE INSTABLE : STABLE : XXX	CONDITIONS A EVITER : Températures extrêmes, flammes nues, étincelles
INCOMPATIBILITE (MATERIAUX A EVITER) : Oxydants forts, acides forts	
PRODUITS DE DECOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX : Aucune décomposition ne s'effectue si le produit est manipulé et stocké correctement. En cas d'incendie, des oxydes de carbone, hydrocarbures, vapeurs et fumées peuvent se dégager.	
POLYMERISATION DANGEREUSE PEUT SE PRODUIRE : NE SE PRODUIRA PAS : XXX	CONDITIONS A EVITER : Aucune

**SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Ingrédients dangereux	N° CAS N° EINECS	DL50 de l'ingrédient (indiquer espèce et voie d'absorption)	CL50 de l'ingrédient (indiquer l'espèce)
Méthanol (a,b,c)	67-56-1 200-659-6	9 100 mg/kg Orale - rat	145 000 ppm / 4 H Inhalation - rat

**SECTION 12 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT**

Aucune donnée concernant les effets nuisibles de ce matériau sur l'environnement n'est disponible. Aucune valeur de COD ou de BOD n'est disponible. Sur la base de la composition chimique de ce produit, on admet que le mélange peut être traité en quantités limitées dans une usine de traitement des déchets biologiques adaptée. Néanmoins, ce traitement doit être évalué et approuvé pour chaque système biologique spécifique. Aucun des ingrédients de ce mélange n'est répertorié comme polluant marin.

**SECTION 13 - INFORMATION SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS**

METHODE D'ELIMINATION DES DECHETS : Selon le Catalogue Européen des Déchets, les codes des déchets dépendent des applications et doivent être attribués par l'utilisateur selon l'application à laquelle le produit est destiné. Jeter selon les réglementations locales, nationales et communautaires. Ce produit peut dégager des vapeurs dans une benne à déchets fermée, créant ainsi un environnement dangereux. Sur la réglementation complète de l'élimination des déchets, se reporter au document "40 CFR Protection of Environment Parts 260 - 299". Consulter votre organisme local, national ou communautaire de protection de l'environnement avant de jeter toute substance chimique. Ne pas jeter dans les égouts ou dans les cours d'eaux.

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

DESIGNATION OFFICIELLE D'EXPEDITION : Liquides inflammables, sans autres précisions (méthanol)	
CLASSE DE RISQUE / Groupe d'emballage DOT : 3 / III	CLASSE DE RISQUE / Groupe d'emballage IATA : 3 / III
REFERENCE : 49 CFR 173.150, .203, .242	CLASSE DE RISQUE IMDG : 3 / III
NUMERO D'IDENTIFICATION UN / NA : UN 1993	Code de marchandises dangereuses RID/ADR : 3 / III
ETIQUETTE : INFLAMMABLE	Classe / Groupe d'emballage UN TDG : 3 / III
SYMBLES DE DANGER : F	

Remarque : Les informations concernant le transport sont fournies uniquement à titre de référence. Il est vivement recommandé au client de consulter les sections (parts) 100 à 177 des CFR ainsi que les manuels d'informations sur le transport des marchandises dangereuses de l'IMDG, de l'IATA, de l'UE, des Nations Unies et du WHMIS (Canada) pour des informations détaillées sur la réglementation et les exceptions concernant les tailles spécifiques de récipients, les matériaux d'emballage et les méthodes d'expédition.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOM DU PRODUIT : Shandon Bluing Reagent  
26 juin 2003

Page 4 de 4

## SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### TSCA (USA - Toxic Substance Control Act, loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits chimiques de la loi des Etats-Unis sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control Act Chemical Inventory, ou TSCA Inventory) ou sont exemptés de figurer dans cette liste en raison de leur faible volume (Low Volume Exemption) en vertu de 40 CFR 723.50.

### TITRE III DE LA LOI SARA (Etats-Unis - Superfund Amendments and Reauthorization Act)

311/312 Catégories de risque

Danger immédiat pour la santé et d'inflammation

313 Ingrédients à déclaration obligatoire :

(a) Un "Yes" dans la colonne de la section 2 du SARA TITLE III indique une substance chimique toxique soumise à déclaration annuelle selon la Section 313 de la loi "Emergency Planning and Community Right-To-Know Act" de 1986 et 40 CFR 372.

### CERCLA (Etats-Unis - Comprehensive Response Compensation and Liability Act)

(c) La loi des Etats-Unis Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA) stipule une déclaration des rejets ou déversements dans l'environnement de la quantité soumise à déclaration (pour ce mélange = 10 000 livres, soit 4 535,92 kg) ou d'une quantité supérieure, selon 40 CFR 302.

### RPC (Règlement sur les Produits Contrôlés, Canada)

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la Fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par ledit Règlement sur les produits contrôlés.

### LDI (Liste de divulgation des ingrédients, Canada)

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS et répertoriés dans la Liste de divulgation des ingrédients du Canada sont indiqués dans la section 2.

### LIS / LES (Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances)

Les composants de ce produit identifiés par leur numéro CAS sont répertoriés dans la LIS ou la LES et peuvent ou non être répertoriés dans la section 2 de ce document. Seuls les ingrédients classés "dangereux" sont répertoriés dans la section 2, sauf autrement mentionné.

### EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

Les composants de ce produit identifiés par leurs numéros CAS figurent dans l'Inventaire européen des produits chimiques commercialisés.

Indice de risque de pollution de l'eau WGK : 1

### PHRASES DE RISQUES :

R10 Inflammable  
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion  
R39 Danger d'effets irréversibles très graves

### SYMBOLE(S) REQUIS POUR L'ETIQUETTE

Inflammable Toxique



### PHRASES DE PRECAUTIONS :

S7 Conserver le récipient bien fermé  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Notes et texte complet des phrases de risque

R11 Facilement inflammable  
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion  
R39 Danger d'effets irréversibles très graves

EVALUATION DU DANGER HMIS

SANTE

1

0 = INSIGNIFIANT

3 = ELEVE

INFLAMMABILITE

3

1 = LEGER

4 = EXTREME

REACTIVITE

0

2 = MODERE

EQUIPEMENT PERSONNEL DE PROTECTION

C

Lunettes de sécurité, gants, tablier

### RECAPITULATIF DES REVISIONS :

Les sections suivantes de cette FDS ont fait l'objet d'une révision :

Aucune révision disponible

FDS préparée par :

Chem-Tel, Inc.

1305 N. Florida Ave.

Tampa, Florida - Etats-Unis 33602

(800) 255-3924 Hors USA (813) 248-0573

Nous croyons que les informations contenues dans le présent document sont exactes, mais nous ne le garantissons pas. Les données et calculs sont basés sur des informations fournies par le fabricant de ce produit et par les fabricants des composants de ce produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance leur besoin que ces informations sont à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Le vendeur n'assume aucune responsabilité en cas de dommages corporels occasionnés à l'acheteur ou à des tiers immédiatement causés par ce matériau si les procédures raisonnables de sécurité ne sont pas respectées en conformité avec cette fiche de données. De plus, le vendeur n'assume aucune responsabilité en cas de dommages corporels causés par une utilisation anormale de ce matériau, même si les procédures raisonnables de sécurité sont respectées. Toutes questions concernant ce produit doivent être adressées à son fabricant tel qu'indiqué à la section 1.